

URBANISME

19 à 23 rue René Villars

Acquisition à la SCI Les terrasses du Moulin

EXPOSE DES MOTIFS

L'opération du 19-23 rue René Villars était originellement une opération de la Foncière Immobilière Européenne (Paris Promotion), suivie par la Ville.

Le projet de construction pour lequel un permis de construire fut obtenu le 24 juin 2008, a été rejeté par les habitants du quartier Louis Bertrand-Mirabeau.

La Ville a donc tenté d'envisager avec le propriétaire que celui-ci révise son projet, ce qu'il a refusé.

Le bien a ensuite été occupé illégalement et ses occupants font actuellement l'objet d'une procédure d'expulsion.

Afin de permettre au quartier de ne pas rester avec un terrain abandonné supplémentaire, la Ville a proposé au propriétaire de racheter le terrain afin de trouver un nouvel opérateur qui répondrait au mieux à la demande des habitants du quartier. Cette proposition a été faite en dessous du prix que celui-ci entendait obtenir (1.050.000,00€).

Aussi, au regard de ce qui précède, je vous propose d'approuver l'acquisition au prix de 900.000,00 €, libre de tout occupant, à la SCI Les terrasses du Moulin, de l'ensemble immobilier sis 19 à 23 rue René Villars à Ivry-sur-Seine, cadastrée section J n° 143, d'une superficie totale de 1.196m².

Il est précisé que ce prix correspond à l'évaluation du service France Domaine.

La dépense en résultant (acte et frais notariés) sera imputée au budget communal.

P.J. : - avis du service France Domaine,
- accord de la SCI Les terrasses du Moulin,
- plan de situation.

URBANISME

19 à 23 rue René Villars

Acquisition à la SCI Les terrasses du Moulin

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants,

vu le code général de la propriété des personnes publiques,

vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-1 et suivants,

vu sa délibération en date du 22 janvier 2004 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme, modifié en dernier lieu le 28 avril 2011,

considérant que le projet de construction envisagé par la SCI Les terrasses du Moulin au 19-23 rue René Villars à Ivry-sur-Seine, a été refusé par la population du quartier Louis Bertrand-Mirabeau,

considérant l'intérêt pour la Ville de racheter ce terrain à son propriétaire et de trouver un nouvel opérateur afin que ce terrain ne soit pas laissé à l'abandon et qu'il puisse répondre au mieux à la demande des habitants de ce quartier,

vu l'avis du service France Domaine, ci-annexé,

vu l'accord du vendeur, ci-annexé,

vu le plan, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 39 voix pour et 4 voix contre)

ARTICLE 1 : DECIDE l'acquisition, à la SCI Les terrasses du Moulin, de l'ensemble immobilier sis 19-23 rue René Villars à Ivry-sur-Seine, cadastré section J n° 143, d'une superficie totale de 1.196 m², libre de tout occupant pour un montant de 900.000,00€.

ARTICLE 2 : PRECISE que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur, la Commune.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à intervenir à toute décision permettant la réalisation de cette mutation et à la signature des actes y afférents.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 SEPTEMBRE 2011

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2011